

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 6 février 2017 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Robert Sanschagrin, Deborah Beattie, Jamie Moore, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée. Le conseiller Jean Pierre Bergeron est absent.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski, et du public.

2017-02-30 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 6 FÉVRIER 2017

1. Agenda
2. Procès-verbaux du 2 janvier 2017
3. Comptes payables
4. Avis de motion – règlement sur dérogations mineures
5. Adoption – règlement no. 257-F sur le traitement des élus municipaux
6. Appui demande CPTAQ – lot 5 366 315
7. Appui projet internet haute vitesse
8. Dépôt du rapport des sites contaminés
9. Attestation concernant l'utilisation des compensations du MTQ
10. Engagement d'inspecteur municipal en bâtiment
11. Nomination de fonctionnaire désignée
12. Appui à la démarche de FQM – projet de loi 106
13. Appui pour un Québec en santé
14. Autorisation de dépenses
 - a) administration
 - b) voirie
 - c) service des incendies
 - d) appuis financiers, dons
 - e) autres
15. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
16. Sujets divers
17. Correspondance
18. Période des questions
19. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour modifié, avec le point 16, "Sujets divers", ouvert.

**2017-02-31 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAL, SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 2 JANVIER 2017**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Sanschagrin,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 2 janvier 2017, tel que déposé.

2017-02-32 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2016, ou par une appropriation de surplus ;

201600636	2016-12-12	Ministère du revenu du Québec	6,285.02 \$
201600637	2016-12-12	Receveur Général du Canada	2,636.37 \$
201700001 à 201700025		Payables séances au 2 janvier	
201700026	2017-01-10	Ministère du revenu du Québec	13,555.05 \$
201700027	2017-01-10	Receveur Général du Canada	4,892.60 \$
201700028 à 201700034		Payables séances au 2 janvier	
201700035	2017-01-13	Bell Canada	212.94 \$
201700036	2017-01-13	Bell Mobilité	19.50 \$
201700037	2017-01-13	Hydro-Québec	2,327.78 \$
201700038	2017-01-13	CIBC Visa	398.49 \$
201700039	2017-01-13	BELL Canada - INTERNET	108.30 \$
201700040		Payables séances au 2 janvier	
201700041	2017-01-27	Petite caisse - bureau	250.90 \$
201700042	2017-01-27	Bell Canada	131.38 \$
201700043	2017-01-27	BELL Canada - INTERNET	112.40 \$
201700044		Annuler - remplacer par chèque 201700106	
201700045	2017-02-06	Refuge AMR	165.68 \$
201700046	2017-02-06	Aréo-Feu Ltée	62.74 \$
201700047	2017-02-06	CRSBPM (bibliothèque)	9,658.45 \$
201700048	2017-02-06	Dunton Rainville	1,073.80 \$
201700049	2017-02-06	FQM	41.89 \$
201700050	2017-02-06	Fonds d'information	36.00 \$
201700051	2017-02-06	GS Moteurs Électriques	208.68 \$
201700052	2017-02-06	Village de Hemmingford	3,360.94 \$
201700053	2017-02-06	Infotech	56.60 \$
201700054	2017-02-06	Kenneth Marlin	110.00 \$
201700055	2017-02-06	Perron et Fils	797.99 \$
201700056	2017-02-06	Pierre Martin	255.00 \$
201700057	2017-02-06	Recy Compact Inc.	29,393.96 \$
201700058	2017-02-06	Serrurier Havelock	63.24 \$
201700059	2017-02-06	Steve Hébert Garage	91.98 \$
201700060	2017-02-06	Variétés Hemmingford	172.29 \$
201700061	2017-02-06	Pavages M.C.M.Inc.	42,727.01 \$
201700062	2017-02-06	Dery Telecom	174.20 \$
201700063	2017-02-06	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	459.90 \$
201700064	2017-02-06	Prosécur Sécurité	293.19 \$
201700065	2017-02-06	Portes de Garage RSM	294.33 \$
201700066	2017-02-06	Centre de services partagés	1,102.66 \$
201700067	2017-02-06	Mecanique Hemmingford	55.82 \$
201700068	2017-02-06	R Hebert Printing	1,156.08 \$
201700069	2017-02-06	BUDGET PROPANE	1,309.78 \$
201700070	2017-02-06	IMPERIAL OIL Ltd. - ESSO	1,388.21 \$
201700071	2017-02-06	Alarmex inc.	195.40 \$
201700072	2017-02-06	Les industries B.R. Métaux inc.	1,947.68 \$
201700073	2017-02-06	Groupe géomatique AZIMUT inc.	2,446.67 \$
201700074	2017-02-06	André Barrière	480.00 \$
201700075	2017-02-06	Chambre de commerce et d'industrie	109.23 \$
201700076	2017-02-06	Agri-Distribution JP inc.	23.01 \$
201700077	2017-02-06	Research Consultants International	5,970.00 \$
201700078	2017-02-06	Jake Duteau	220.02 \$
201700079	2017-02-06	David Catto	440.86 \$
201700080	2017-02-06	Scott Mitchell	227.66 \$
201700081	2017-02-06	Joshua Kyle	183.33 \$
201700082	2017-02-06	REZOCOM - Consultant informatique	149.47 \$
201700083	2017-02-06	Hemmingford Fire services	7,630.00 \$
201700084	2017-02-06	Hemmingford Fire services	2,875.00 \$
201700085	2017-02-06	Hemmingford Fire services	4,347.30 \$
201700106	2017-02-02	Solution K-Tech	983.39 \$

		Plus salaires estimés	17,500.00 \$
			171,170.17 \$
Les dépenses autorisées à la séance:			
201700086	2017-02-06	Bulletin comm. Info Hemmingford	1,400.00 \$
201700087	2017-02-06	Cidrerie du Miont -	500.00 \$
201700088	2017-02-06	R. LESTAGE & FILS AUTOS INC.	6,323.63 \$
201700089 à 201700096		Payables séances au 6 mars	
201700097 à 201700099		Annuler	
201700100	2017-02-07	SCABRIC	100.00 \$
201700101		Annuler	
201700102	2017-02-22	Cargill Limited	10,911.64 \$
201700103	2017-02-28	COMBEQ	953.14 \$
201700104	2017-02-28	FQM	620.87 \$
2017000105		Annuler	
			191,979.45 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de **171, 170.17 \$** plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR DÉROGATIONS MINEURES

Le conseiller Lucien Bouchard donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté pour modifier le règlement sur les dérogations mineures.

2017-02-33 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 257-F RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter des modifications au règlement numéro 257-C sur le traitement des élus municipaux, déjà modifié par les règlements numéro 257-D et 257-E ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par le conseiller Jean Pierre Bergeron à la séance régulière du 2 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné en date du 5 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement no. 257-F soit adopté et qu'il entre en vigueur selon la loi.

Des copies du règlement sont disponibles pour consultation dans la salle du conseil et au bureau municipal.

2017-02-34 APPUI DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ, UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT 5 366 315 DU CHEMIN DE L'ÉCOLE

ATTENDU QUE Monsieur André Bédard est propriétaire du lot 5 366 315 d'une superficie de 5 000m² et portant le numéro civique de 975, chemin de l'École;

ATTENDU QUE M Bédard désire agrandir son terrain en annexant une partie du lot 5 365 671, un terrain contigu appartenant aux Jardiniers idéaux limités, d'une superficie de 1410.8 m², comprenant un ancien entrepôt qu'il utilise comme remise et qu'il aura acheté de bonne foi lors de l'acquisition de sa propriété résidentielle du 975 chemin de l'École (acte de vente no 21 576 056) ;

ATTENDU QUE M. Bédard désire demander une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour régulariser l'acquisition de la bâtisse en devenant propriétaire du tréfonds;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles étant donné que les superficies ne sont pas propices à l'usage agricole ;

ATTENDU QUE le projet décrit est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 61.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité confirme que la disponibilité d'autres espace approprié aux fins visées par la demande est non applicable ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Sanschagrin,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE RECOMMANDER à la CPTAQ, l'approbation de la demande d'autorisation déposée pour le projet ci-haut décrit ;

DE CONFIRMER la conformité de ce projet aux règlements municipaux en vigueur.

2017-02-35 PROJET INTERNET HAUTE VITESSE AUGMENTATION DE LA COUVERTURE D'INTERNET HAUTE VITESSE POUR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville vise à offrir une couverture d'Internet haute vitesse à toutes les résidences de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra l'amélioration du niveau de connectivité et de la vitesse des services offerts aux usagers résidentiels, commerciaux, industriels et publics ;

CONSIDÉRANT QUE le projet influencera de façon positive le développement économique des communautés rurales ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ PAR la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPUYER la MRC à la réalisation du projet d'augmentation de la couverture d'Internet haute vitesse pour la MRC des Jardins-de-Napierville.

2017-02-36 DÉPÔT DU RAPPORT DES SITES CONTAMINÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement exige depuis 2015, que les organismes municipaux devront appliquer des nouvelles normes comptables, soit le nouveau chapitre *SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a faite des recherches à ce niveau ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ PAR le conseiller Robert Sanschagrin
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le dépôt du rapport des sites contaminés tel que déposé.

**2017-02-37 ATTESTATION CONCERNANT L'UTILISATION DES
COMPENSATIONS DU MTQ POUR 2016, ENTRETIEN DES
CHEMINS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 160 841\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robert Sanschagrin,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité d'informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

La conseillère Deborah Beattie se retire de la table à 20h 08.

**2017-02-38 ENGAGEMENT D'INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT
ET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'inspecteur municipal en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration recommande au conseil, l'engagement de Mme Devon Watt selon les conditions recommandées par le comité et acceptées par le candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ENGAGER Mme Devon Watt, effectif immédiatement, à titre de fonctionnaire désignée responsable à l'application des règlements

d'urbanisme, d'autres règlements pertinents et pour d'autres tâches connexes, soit à titre d'inspectrice municipale en urbanisme, en bâtiment et en environnement;

D'ACCEPTER les termes de travail et les conditions salariales proposés par le comité d'administration, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois;

D'APPROUVER les frais reliés à cet engagement tel que prévu au budget municipal de 2017.

La conseillère Deborah Beattie reprend sa chaise à 20h 09.

2017-02-39 NOMINATION DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE RESPONSABLE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS (INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT)

CONSIDÉRANT l'engagement de Mme Devon Watt pour combler le poste d'inspecteur municipal en urbanisme ou inspecteur municipal en bâtiment et pour effectuer diverses tâches reliées à ce poste;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Robert Sanschagrin
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE Mme Devon Watt soit nommée responsable de diverses fonctions incluant :

- Fonctionnaire désignée responsable à l'application des règlements d'urbanisme et à la gestion et la délivrance des permis et certificats selon la loi et les règlements applicables,
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*,
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*,
- fonctionnaire désignée responsable de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*,
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du règlement sur les nuisances et du règlement sur les animaux, en plus des inspecteurs de la voirie, M David Marlin et M Corrie Patterson et des agents de la SQ,
- fonctionnaires désignés responsables de l'application du règlement sur le colportage, en plus des agents de la SQ,
- fonctionnaire responsable de l'application des autres lois et règlements locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux applicables à la municipalité,
- fonctionnaire responsable d'autres tâches reliées à ces responsabilités.

Et que Mme Sara Czyzewski, puisse remplacer Mme Watt dans ces fonctions dans son absence.

2017-02-40 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI N° 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANTES DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière

d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre M. Pierre Arcand, a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée générale annuelle de la FQM le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la Fédération sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

IL EST proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones où la protection et la production gazière et pétrolière seraient interdites;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire et aussi des zones de recharge de la nappe phréatique ;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, tel que Gastem;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

2017-02-41 APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS FAVORISANT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIVE : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ.

ATTENDU QU'IL est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population .

ATTEDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU QUE la politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation des plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaine d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE SIGNER notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des borahQuébécois et des Québécoises :

a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;

b) par l'inauguration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre ;

2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnement favorable à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et Québécois.

D'ACHEMINER copie de la présente résolution au député M. Stéphane Billette, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la santé publique et aux saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois et au premier ministre, M. Philippe Couillard.

Le conseiller Jamie Moore vote contre.

2017-02-42 FORMATIONS EMPLOYÉES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent travailler dans un monde municipal en constante évolution;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec offre un programme de formation accrédité par l'Université de Montréal, qui contribue au développement des connaissances des employés municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut bénéficier d'un cout réduit pour l'achat d'un forfait de cours, en début d'année, que plusieurs employés pourront en profiter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais d'inscription pour un bloc de 8 cours pour un total de 3485\$ plus taxes, tel que prévu au budget municipal pour les formations de 2017.

2017-02-43 FORMATIONS, INSPECTRICE MUNICIPALE À LA COMBEQ.

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale demande de suivre trois (3) formations données par la COMBEQ;

CONSIDÉRANT QUE le cout pour les formations est de 1369\$, taxes en plus, et qu'il faut prévoir le déplacement ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jamie Moore, APPUYÉ PAR le conseiller Robert Sanschagrin ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER les dépenses reliées à ces formations, montants prévus dans le budget de formation pour l'inspecteur du budget 2017.

2017-02-44 ACHAT DE BENNE À BASCULE

CONSIDÉRANT QUE le service de la voirie fait la réquisition d'équiper le camion GMC d'une benne a bascule ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lestage et fils autos inc. est en mesure de fournir cette pièce d'équipement, pour un montant de 5500\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Robert Sanschagrin, APPUYÉ PAR le conseiller Jamie Moore ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'achat et le paiement de 5500\$ plus taxes pour une benne basculante, montant provenant de la réserve pour la voirie établi en 2016.

2017-02-45 ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2017

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie demande l'autorisation de commander 100 tonnes métriques de sel de déglacage pour les chemins d'hiver pour la saison 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Technologie de dégivrage Cargill au montant de 89.28\$/tm + tx, reçu lors de l'appel d'offre regroupée des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville au mois de juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jamie Moore,

APPUYÉ PAR le conseiller Robert Sanschagrin
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de sel de déglacage comme décrit plus haut, prévue dans le budget municipal 2017 de la voirie.

2017-02-46 ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LE SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU QUE le service des incendies demande l'approbation pour l'achat de divers items incluant des gants, filets faciaux et cylindres de charbon ;

ATTENDU QUE la soumission reçue de la compagnie L'Arsenal est de 4644\$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'achat et le paiement des produits ci-haut mentionné, les fonds provenant du budget municipal pour le service des incendies de 2017.

2017-02-47 APPROBATION DE DÉPENSE -SERVICES DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies doit réaliser l'entretien de l'appareil respiratoire Scott ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais pour l'examen de l'appareil et les frais de déplacement du technicien de l'Arsenal pour un montant de 675 \$ plus taxes provenant du budget pour le service des incendies de 2017.

2017-02-48 FORMATION, ENTRÉE PAR EFFRACTION – POMPIERS

ATTENDU QU'une formation pour (10) pompiers concernant l'entrée par effraction est disponible au prix de 2000\$ pour 8 heures, et 1500\$ pour une journée supplémentaire ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais ci-haut mentionnés, les fonds provenant du budget pour le service des incendies de 2017.

2017-02-49 SOUTIEN FINANCIER À LA SCABRIC, LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY; FORUM SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU.

ATTENDU QUE la Société de Conservation et d'Aménagement du Bassin de la Rivière Châteauguay, la SCABRIC, demande un soutien financier pour l'évènement des états généraux de l'Eau pour une vallée de Rivières;

ATTENDU QUE lors de ce forum les participants devront échanger et avancer vers la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (PDE);

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Jamie Moore,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement de 100\$ à la SCABRIC du budget municipal 2017.

2017-02-50 DON SOCIÉTÉ ALZHEIMER HAUT-RICHELIEU ÉDITION 2017 DANS LE CADRE DU DÉFI DES MAIRES

CONSIDÉRANT QUE 120,000 Québécois sont atteints de la maladie d'Alzheimer;

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer du Haut-Richelieu offre des services gratuits sur le territoire depuis plus de 25 ans, incluant entre autres, des consultations téléphoniques, des rencontres individuelles à domicile et le répit/accompagnement à raison de huit heures par semaine par famille;

CONSIDÉRANT QUE la société Alzheimer du Haut-Richelieu organise la 11e marche pour l'Alzheimer le 28 mai prochain,

CONSIDÉRANT QUE le défi des maires porte le nom de la mairesse ou du maire des 32 municipalités de notre territoire d'action (3 MRC) qui désire le relever en formant un groupe de marcheurs parmi les citoyens et en sollicitant toute la population et les entreprises de la municipalité afin d'amasser 1\$ et plus par citoyen pour la cause Alzheimer.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER une contribution au montant de 200\$ et d'informer les citoyens du Canton de Hemmingford, comment s'inscrire au *Défi des Maires*, les fonds provenant du budget municipal pour dons 2017.

2017-02-51 APPUI FINANCIER ÉVÈNEMENT CIDRERIE DU MINOT "SOURIRES AUX LÈVRES" ÉDITION 2017.

CONSIDÉRANT QUE la Cidrerie du Minot organise le samedi 8 juillet et le dimanche 9 juillet prochain, à la cidrerie même, une foire d'exposants offrant des produits artisanaux, pour une troisième année;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement a été un franc succès l'an passé et que les visiteurs ont goûté et acheter des produits artisanaux de plus de 20 exposants ;

CONSIDÉRANT QUE la cidrerie apprécierait le soutien financier de la municipalité, en tant que commanditaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Robert Sanschagrin,
APPUYÉ PAR la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER un montant de 500\$, non-récurant, prévu au budget des dons de 2017, à la Cidrerie du Minot afin de soutenir l'évènement et offrir une visibilité pour la municipalité en tant que partenaire financier et de demander à la Cidrerie du Minot, de fournir un rapport sommaire des dépenses encourues lors de l'évènement de 2016.

2017-02-52 APPUI FINANCIER, INFO-HEMMINGFORD 2017

ATTENDU QUE l'organisme **Bulletin communautaire Info Hemmingford**, le nouveau nom de l'organisme sans but lucratif « Comité de citoyens de Hemmingford pour un Développement Durable » (CCHDD), demande au conseil un appui financier qui aidera à défrayer une partie des coûts reliés à la publication du bulletin d'informations communautaire et pour un employé à temps partiel afin d'assurer la pérennité du bulletin;

ATTENDU QUE l'organisme recevra une aide de fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications et doit aussi chercher des appuis financiers des autres organismes selon les conditions de l'entente avec le Ministère;

ATTENDU QUE cette publication fournit aux citoyens de Hemmingford des informations concernant la communauté et sur les activités locales et donne une voix aux organismes locaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier d'un total de 1400\$ à l'organisme **Bulletin communautaire Info Hemmingford** pour l'année 2017 à titre d'aide financière du budget des dons de l'exercice financier 2017 et de demander à l'organisme de fournir un rapport sommaire des dépenses encourues lors de l'année de 2016.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

Le conseil municipal prend connaissance des rapports de l'inspecteur de voirie, de l'inspecteur municipal en bâtiment et du service des incendies.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Un propriétaire et un entrepreneur présentent, mais ne déposent pas, une pétition concernant l'ouverture d'un kiosque de fruits et légumes au station de service ESSO. Un résident s'informe sur l'émondage de branches fait par la municipalité.

2017-02-53 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Robert Sanschagrin
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h48.

Paul Viau
Maire

Sara Czyzewski
Directrice générale et sec.-très.

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDs: La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus;

2017-02-32	2017-02-33	2017-02-37
2017-02-38	2017-02-42	2017-02-43
2017-02-44	2017-02-45	2017-02-46
2017-02-47	2017-02-48	2017-02-49
2017-02-50	2017-02-51	2017-02-52

